

GROUPE SNC - LAVALIN INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 31 mars 2000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RUBRIQUE 1	CONSTITUTION 1
1.1	CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ..... 1
1.2	FILIALES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES 1
RUBRIQUE 2	ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS..... 3
RUBRIQUE 3	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS 6
3.1	GÉNÉRALITÉS 6
3.2	CONTEXTE DES ACTIVITÉS 6
Contexte industriel.....	6
Tendances dominantes du secteur	6
Concurrence	8
Stratégie d'affaires	8
Structure organisationnelle.....	9
SNC Technologies inc.....	9
3.3	EXAMEN DES PRINCIPALES ACTIVITÉS 10
3.4	CARNET DE COMMANDES ET PERSPECTIVES 10
3.5	GESTION DES RISQUES 10
3.6	IMMOBILIER 11
3.7	RESSOURCES HUMAINES 11
3.8	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES 11
3.9	LITIGES 11
RUBRIQUE 4	PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES 12
RUBRIQUE 5	ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 15
RUBRIQUE 6	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 15
RUBRIQUE 7	ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS..... 16
RUBRIQUE 8	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... 19

* * * * *

RUBRIQUE 1

CONSTITUTION

1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe SNC–Lavalin inc. (la « **Société** ») a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment pour fractionner les actions en circulation, à raison de trois pour une, pour mettre en œuvre un régime de droits de souscription des actionnaires, pour changer le nom de la Société, pour créer de nouvelles catégories d’actions et remanier son capital social en circulation, pour changer le nombre maximal d’administrateurs, pour prévoir qu’au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe, pour prévoir que les administrateurs doivent être élus par au moins 67 % des voix exprimées lors des assemblées d’actionnaires et pour redésigner les actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires.

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d’actions ordinaires, d’actions privilégiées de premier rang et d’actions privilégiées de deuxième rang. Les seules actions qui sont actuellement en circulation sont des actions ordinaires, et chacune de ces actions confère à son porteur une voix à chaque assemblée des actionnaires de la Société.

Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.

Dans la présente notice annuelle, « **SNC–Lavalin** » désigne, selon le contexte, la Société et la totalité ou certaines de ses filiales, ou la Société ou une ou plusieurs de ses filiales.

1.2 FILIALES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Le tableau apparaissant à la page suivante indique les principales filiales et sociétés associées de SNC–Lavalin, leur territoire de constitution (qui est le Canada, sauf indication contraire) et le pourcentage d’actions votantes détenu par SNC–Lavalin.

SNC-Lavalin inc. 100 % •

Produits chimiques et pétrole (division)

Infrastructures

Systèmes de transport en commun

SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd. (*Malaysia*) 100 % •
Indus Mass Transit Company Limited (*Pakistan*) 66 % •

Construction

Socodec inc. 100 % •

Infrastructures et bâtiments

BAE-Newplan Group Limited (*Terre-Neuve*) 100 % •
Fenco Shawinigan Engineering Limited (*Nouvelle-Écosse*) 100 % •
Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés inc. 100 % •
Lalonde, Girouard, Letendre & Associés ltée 100 % •
Piette, Audy, Bertrand, Lemieux & Associés inc. (*Québec*) 100 % •
Polytec inc. 100 % •
Roy LGL ltée 100 % •
Nishi-Khon/SNC-Lavalin Limited (*Territoires du Nord-Ouest*) 49 % ♦
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L. S.A. (*Haï ti*) 33,33 % ♦

Environnement

SNC-Lavalin Environnement inc. 100 % •
Procéan inc. (*Québec*) 50 % ♦

Mines et métallurgie

SNC-Lavalin Engineers & Constructors inc. (*Ontario*) 100 % •
Kilborn Engineering Pacific Ltd. (*Colombie-Britannique*) 100 % •
SNC-Lavalin America, Inc. (*Colorado*) 100 % •
SNC-Lavalin Australia Pty Ltd. (*Australie*) 100 % •

Énergie

IPC International Power Corp. (*Colombie-Britannique*) 100 % •
SNC Integ inc. 100 % •
SNC, Ltd. (*New York*) 100 % •
SNC-Shawinigan inc. 100 % •
Canada-Chine Énergie inc. 40 % ♦
Canatom NPM inc. 38 % ♦

Défense

SNC Technologies inc. 100 % •
Simunition Ltd. (*Delaware*) 100 % •
Sécuriplex inc. 100 % •

Secteurs émergents et autres secteurs

Gestion et développement d'infrastructures

Services de gestion d'installations ProFac inc. 50 % ♦
Gestion immobilière Nexacor inc. 50 % ♦

Télécommunications

Spectra Télécom ST inc. 50 % ♦
Expertech Bâtitteur de réseaux inc. 25 % ♦

Agroalimentaire

Pingat Ingénierie S.A. (*France*) 100 % •
SNC-Lavalin Agriculture (1998) inc. 100 % •

Pharmaceutique et biotechnologie

Pellemon (1998) inc. 100 % •

Industriel

Les Services SNC-Lavalin ltée 100 % •
Fenco Ingenieros y Constructores Chile S.A. (*Chili*) 100 % •
SNC-Lavalin EMS (Pty) Limited (*Afrique du Sud*) 50 % ♦

Services de financement

SNC-Lavalin Capital inc. 100 % •
The Equinox Indemnity Co. Ltd. (*Bermudes*) 100 % •

Réseau international

SNC-Lavalin International inc. 100 % •
SNC-Lavalin Europe B.V. (*Pays-Bas*) 100 % •
S.A. SNC-Lavalin Europe N.V. (*Belgique*) 100 % •
S.A. Coppée-Courtroy N.V. (*Belgique*) 100 % •
SNC-Lavalin Europe Limited (*Angleterre*) 100 % •
SNC-Lavalin Chile S.A. (*Chili*) 100 % •
Socodec Venezuela C.A. (*Venezuela*) 100 % •
SNC-Lavalin do Brasil Ltda (*Brésil*) 100 % •
SNC-Lavalin Maghreb S.A.R.L. (*Algérie*) 100 % •
SNC-Lavalin Philippines inc. 100 % •
SNC-Lavalin (Thaïlande) inc. 100 % •
P.T. SNC-Lavalin TPS (*Indonésie*) 90 % •
SNC-Lavalin (China) Engineering Inc. (*Colombie-Britannique*) 51 % •
Saudi SNC-Lavalin Company Limited (*Arabie Saoudite*) 50 % ♦
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. (SEVE) (*France*) 23,32 % ♦

Autres sociétés

407 International Inc. (*Ontario*) 26,92 % ♦
Libanpost S.A.L. (*Liban*) 46,6 % ♦

- | |
|--------------------|
| • filiale |
| ♦ société associée |

RUBRIQUE 2

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

Les principaux événements ayant influencé l'évolution générale des activités de SNC-Lavalin durant les cinq dernières années sont comme suit :

1995

Le but du plan stratégique de SNC-Lavalin visait à se bâtir une réputation comme l'une des principales firmes d'ingénierie-construction internationales au monde. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise a évolué vers une société multinationale avec des bases d'exploitation ainsi que des bureaux de marketing dans le monde entier.

Depuis janvier 1995, la Société rend compte de ses activités dans des coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Tous les chiffres figurant dans la présente notice annuelle ont été redressés selon cette même méthode à des fins de comparaison.

En août, la Corporation immobilière SNC-Lavalin, filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, copropriétaire de 50 % de l'immeuble du siège social de la Société, en est devenue propriétaire unique.

La Société a mis en place un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, en vue de racheter, pour annulation, sur le marché libre, jusqu'à 10 % de ses actions ordinaires en circulation. Au total 2 094 600 actions ordinaires ont été rachetées en 1995 dans le cadre de ce programme, pour une contrepartie totale de 18 millions \$.

1996

La Société s'est portée acquéreur de Kilborn Holdings Inc. (« Kilborn »), une importante entreprise d'ingénierie canadienne spécialisée en mines et métallurgie, renforçant ainsi la position de SNC-Lavalin dans cet important segment de marché. La Société a également acquis Pingat Ingénierie S.A., firme d'ingénierie française spécialisée dans l'industrie agroalimentaire, dans le but de se bâtir une clientèle internationale dans ce secteur.

La Société a acquis le solde des actions (42,3 %) de ByR Ingeniería y Construcción S.A., sa filiale chilienne, et a fusionné ses activités avec les exploitations chiliennes de Kilborn.

La Société a mis en place des régimes d'achat d'actions destinés aux employés afin d'élargir l'actionnariat au sein du personnel, ainsi que d'attirer, de motiver et de retenir les employés clés. L'importante participation des employés à cet actionnariat représente une composante essentielle de la culture et de la réussite de la Société.

La Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au total 4 870 200 actions ordinaires ont été rachetées en 1996 dans le cadre des programmes 1995 et 1996, pour une contrepartie totale de 55,2 millions \$.

En mai, les actions à droit de vote subalterne de catégorie A et les actions de catégorie B de la Société ont été fractionnées à raison de trois pour une.

À compter de la fin de l'exercice 1996, la Société a modifié les règles de présentation de ses états financiers afin de mieux refléter sa réalité organisationnelle, soit celle d'une entreprise essentiellement engagée dans l'ingénierie-construction dont les revenus proviennent de trois sources : les services, les ensembles et les exploitations diversifiées. Cette nouvelle catégorie « Diversifiées » reflète les résultats que la Société a obtenus de ses investissements croissants dans des entreprises à vocation particulière qui découlent d'exploitations de privatisation, de partenariats entre les secteurs public et privé, de contrats d'impartition à long terme et d'autres accords de type concession qui constituent des débouchés pour les services d'ingénierie et de construction. Les résultats de SNC Technologies inc. précédemment dans le secteur « Fabrication », ont été inclus dans la catégorie « Diversifiées ». Les chiffres comparatifs des exercices financiers antérieurs ont été reclassés en conséquence.

1997

En mars, la Société a effectué un appel public à l'épargne portant sur 4,4 millions d'actions et qui lui a procuré un produit net de 70,9 millions \$ ayant servi à financer les besoins généraux de la Société, y compris le financement des acquisitions éventuelles d'entreprises dans l'avenir et des occasions de projet d'investissement au Canada et à l'étranger qui sont conformes au plan stratégique de la Société.

En avril, la Société a acquis Pellemon inc. (« Pellemon »), une société canadienne de génie-conseil spécialisée dans le secteur pharmaceutique et dont le siège social est situé à Montréal. En avril également, la Société a acquis une participation en actions de 20,2 % dans une centrale thermique en développement au Pakistan.

La Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au total 1 829 000 actions ordinaires ont été rachetées en 1997 dans le cadre des programmes 1996 et 1997, pour une contrepartie totale de 26,5 millions \$.

En mai, tel que prévu, les actions à droit de vote subalterne de catégorie A ont été redésignées comme des actions ordinaires et toutes les actions de catégorie B (14 voix chacune) ont été converties en actions ordinaires (une voix chacune), ce qui a mis fin au contrôle des droits de vote alors exercé sur la Société par La Société des actionnaires-employés de SNC-Lavalin inc., société de portefeuille appartenant aux employés de SNC-Lavalin. Cette cessation du contrôle des droits de vote n'a pas eu d'incidence sur la gestion générale ni sur l'orientation stratégique de la Société.

En juin, la Société a cédé sa participation de 33 1/3 % dans Peel Resource Recovery Inc., laquelle avait été créée aux fins d'un projet d'usine de récupération en Ontario.

1998

En juin, la Société s'est départie de certains placements dans des centrales électriques, réalisant ainsi un gain en partie contrebalancé par la réduction de valeur du placement dans la centrale thermique Raiwind au Pakistan.

La Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au total 3 661 760 actions ordinaires ont été rachetées en 1998 dans le cadre des programmes 1997 et 1998, pour une contrepartie totale de 40,3 millions \$.

1999

La Société a acquis une participation en capitaux propres de 25 % dans Expertech Bâtitteur de réseaux inc., une filiale de Bell Canada spécialisée dans l'installation de réseaux filaires en fibre optique et en cuivre. Parallèlement à cette transaction, Expertech a conclu une alliance stratégique avec Spectra Télécom ST inc., dans laquelle la Société détient une participation en capitaux propres de 50 % et qui se spécialise dans l'installation de réseaux sans fil, en vue de la commercialisation de leurs services respectifs.

En mai, 407 International Inc., société détenue par SNC-Lavalin et la société espagnole Cintra Concesiones de Infraestructuras de Transporte, S.A., a fait l'acquisition de toutes les actions de 407 ETR Concession Company Limited, une société créée dans le but de détenir une concession de 99 ans accordée par le gouvernement de l'Ontario (le projet de l'Autoroute 407), pour une considération totale de 3,1 milliards \$.

L'Autoroute 407 est la première autoroute à péage au monde complètement électronique et à accès ouvert. Lorsque la construction des prolongements sera terminée, l'autoroute atteindra 108 km de long et traversera le Grand Toronto, le centre urbain le plus important au Canada et celui dont la croissance est la plus rapide. La portion centrale de 69 km est en exploitation depuis juin 1997.

La construction des prolongements est assurée par une coentreprise formée de SNC-Lavalin et de Ferrovial Agroman, une filiale de la société mère de Cintra. Le contrat signé avec la société de concession est de type forfaitaire et clés en main. Cette société de concession apportera des améliorations importantes aux systèmes de péage et de facturation pour fournir la capacité accrue requise par l'entrée en exploitation des deux prolongements.

Afin de financer l'acquisition, le consortium a conçu un programme de financement fondé sur l'émission d'obligations de premier rang. La première émission lancée en juillet d'une valeur nominale de 1,1 milliard \$, a constitué la plus importante émission d'obligations de société en dollars canadiens jamais réalisée au Canada. En 1999, un total de 2,15 milliards \$ en obligations cotées A par Standard & Poors, SCEC et DBRS a été émis afin de rembourser le crédit de relais de premier rang obtenu à la date de l'acquisition.

L'investissement dans l'Autoroute 407 a dégagé des revenus plus élevés que prévu. En effet, les revenus de péage ont atteint 112 millions \$ durant les huit mois suivant l'acquisition effectuée en 1999, dépassant ainsi les prévisions de 102 millions \$ établies pour la même période. De la même manière, les fonds autogénérés ont produit un solde positif. Comme prévu, la Société affichera une perte comptable à cet égard durant les premières années de la concession.

En mai, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au total 2 669 000 actions ordinaires ont été rachetées en 1999 dans le cadre des programmes 1998 et 1999, pour une contrepartie totale de 31,2 millions \$.

Premier trimestre de 2000

En mars, Services de gestion d'installations ProFac inc., une coentreprise par actions détenue avec Bracknell Corporation, dans laquelle SNC-Lavalin détient 50%, a fait l'acquisition auprès de Bell Canada de toutes les actions émises et en circulation de Gestion immobilière Nexacor inc., positionnant par le fait même ProFac comme le plus important fournisseur canadien de services de gestion d'installations avec plus de 6 200 propriétés liées par contrat, représentant une superficie de 82 millions de pieds carrés. Nexacor continuera d'assurer des services de gestion d'installations et d'autres services immobiliers à Bell Canada en vertu d'un contrat d'impartition d'une durée de dix ans.

Toujours en mars, 407 International Inc. a complété le refinancement du crédit de relais de premier rang de 2,3 milliards \$ par l'émission de sa dernière série d'obligations de premier rang. Le produit net d'environ 396,2 millions \$, après paiement des frais d'émission et le financement du compte de réserve pour le service de la dette, a été principalement utilisé pour rembourser la dette restante du crédit de relais de premier rang utilisé pour acquérir les actions de 407 ETR Concession Company Limited du gouvernement de l'Ontario le 5 mai 1999.

RUBRIQUE 3

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

3.1 GÉNÉRALITÉS

La Société exerce ses activités depuis 1911 et est l'une des plus importantes firmes d'ingénierie-construction du Canada et du monde. Les services offerts (sur une base d'honoraires proportionnels à la prestation ou sur une base forfaitaire) comprennent l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projets de construction et le financement de projets (y compris la mise en place de montages financiers et/ou la prise de participations dans le cadre de projets de type concession) et la gestion d'infrastructures et d'installations.

La Société tire ses revenus de trois sources principales : les services, les ensembles et les exploitations diversifiées, dans les secteurs suivants : (i) produits chimiques et pétrole, (ii) infrastructures, (iii) mines et métallurgie, (iv) énergie, (v) défense et (vi) autres secteurs. Les revenus provenant des contrats de services et d'ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire et de contrats à prix coûtant majoré, tandis que les revenus provenant des exploitations diversifiées comprennent les résultats obtenus par la Société de ses investissements dans des entreprises à vocation spéciale issues des privatisations, des partenariats public-privé, des projets d'impartition à long terme et autres ententes de type concession.

3.2 CONTEXTE DES ACTIVITÉS

Contexte industriel

Les firmes d'ingénierie-construction fournissent une gamme complète de services pour diriger l'exécution de projets d'investissement, depuis la conception des installations jusqu'au démarrage de la production. Selon le projet, les services fournis incluent une partie ou l'ensemble des études de faisabilité, de la planification, de la conception détaillée, de la gestion du projet et de sa construction, de la mise en service et de l'exploitation d'usines, la mise en place de montages financiers et la prise de participations. Les firmes d'ingénierie-construction fournissent de nombreux autres services, dont les analyses de trafic, les évaluations environnementales, la gestion des ressources hydriques, les programmes de bonification des terres agricoles et d'irrigation, et le transfert de technologie.

Les clients des firmes d'ingénierie-construction au Canada sont les grandes entreprises industrielles, les sociétés d'État et les gouvernements des paliers municipal, provincial et fédéral. La plupart des clients étrangers des firmes d'ingénierie-construction canadiennes sont des pays en voie de développement ou de grandes sociétés industrielles.

À l'échelle internationale, les firmes canadiennes d'ingénierie-construction sont en concurrence principalement dans les pays à économie émergente, où l'importance des fonds affectés à des projets d'investissement est largement tributaire de la disponibilité du financement, assuré principalement par de grandes institutions bancaires, des groupements de capital de risque privés, des organismes de crédit internationaux tels que la Banque mondiale, des organismes de financement à l'exportation tels que la Société pour l'expansion des exportations du Canada (la « **SEE** ») et des organismes d'aide à l'étranger tels que l'Agence canadienne de développement international (l'« **ACDI** »). Bien que le gouvernement du Canada ait généralement resserré certaines de ses incitations à l'exportation, la SEE a cependant élargi son mandat afin de contribuer à des prises de participations ainsi qu'au financement de projets privés et elle a considérablement accru son portefeuille de prêts. Cependant, compte tenu du risque de crédit de leurs clients, les firmes d'ingénierie canadiennes se voient maintenant forcées de chercher une bonne partie du financement de leurs projets internationaux auprès des pays où elles ont une base d'exploitation, de sources privées ou d'organismes internationaux de financement.

Tendances dominantes du secteur

Ces dix dernières années, certaines tendances dominantes ont marqué l'industrie canadienne des services d'ingénierie-construction, comme il est indiqué ci-dessous. Les marchés d'ingénierie-construction sont en pleine mutation. Les clients ont tendance à demander des contrats à forfait clés en main pour les marchandises et les

services, souvent combinés à des montages financiers – approche qui remplace de plus en plus la classique prestation de services. Les clients demandent également un transfert technologique réel. La croissance économique dans les régions en développement et l’endettement des gouvernements dans les pays développés les ont conduits à chercher des privatisations et des partenariats entre les secteurs public et privé, en vue de répondre aux besoins en infrastructures. Ces tendances représentent des possibilités importantes pour les firmes d’ingénierie-construction. De plus, dans certains pays, le montage financier du projet ou la prise d’une participation dans le projet sont des éléments décisifs de l’octroi des contrats.

(i) Montages financiers

La capacité d’assurer le montage financier ou de fournir les fonds nécessaires pour réaliser un projet et d’autres services financiers devient absolument essentielle dans le secteur ingénierie-construction. La Société a créé SNC-Lavalin Capital inc. en 1993 et SNC-Lavalin Équité, division de SNC-Lavalin inc., en 1996, afin de répondre à ce besoin. SNC-Lavalin Capital inc. fournit des analyses économiques et financières et peut concevoir des modèles en la matière; elle peut intervenir dans l’établissement de partenariats entre les secteurs public et privé ou d’exploitations de privatisation et dans le montage de financement de projets. SNC-Lavalin Équité offre des participations financières dans des entreprises et des projets choisis, notamment les projets de type concession.

(ii) Contrats à prix ferme et projets de type concession

On remarque chez les maîtres d’ouvrage une tendance croissante pour la demande de contrats à prix ferme et pour les projets de type concession qui demandent une prise de participation financière minoritaire. Ces pratiques ont accru la concurrence dans le secteur et obligent les participants à élargir leurs capacités de financement et la gamme des services qu’ils peuvent offrir. Les contrats à prix ferme peuvent englober exclusivement des services d’ingénierie-construction, ou couvrir un ensemble de services intégrés d’ingénierie-construction, d’approvisionnement en matériaux et matériel de construction et de mise en service, communément appelé contrat « clés en main ». Dans d’autres cas, ces contrats comprennent un ensemble de montage financier et de services d’ingénierie.

(iii) Attribution de contrats à des firmes locales

Pour se plier aux demandes de transfert technologique du marché international, les contrats d’ingénierie-construction exigent souvent que l’ingénierie détaillée, autrefois exécutée à l’interne, soit effectuée dans le pays du client en collaboration avec des firmes locales. Par conséquent, les services fournis à l’échelle internationale par les grandes firmes d’ingénierie-construction, dont SNC-Lavalin, sont de plus en plus concentrés sur la gestion de projets, l’ingénierie préliminaire, l’approvisionnement, la gestion de la construction et les montages financiers.

(iv) Privatisation et partenariats entre les secteurs public et privé

On assiste à l’émergence d’une tendance croissante à la privatisation des services publics, alors que les gouvernements cherchent à moderniser et à élargir les infrastructures publiques, ainsi qu’à une demande croissante pour les projets de type concession qui exigent une prise de participation financière minoritaire.

(v) Sensibilisation à l’environnement

L’application des lois provinciales actuelles et des normes s’y rapportant, relatives au déversement des déchets dans l’environnement ou à la protection de l’environnement, pourrait apporter du travail aux firmes d’ingénierie-construction de la part de clients désireux de s’assurer que leurs installations et leurs activités respectent toutes les normes gouvernementales. Par contre, si les clients décident de retarder leur croissance en raison des dépenses importantes qu’il leur faut faire pour se conformer aux règlements, ou si les environnementalistes et les groupes de pression réussissent à retarder ou à faire annuler des projets pour que soient menées des études environnementales plus poussées, la demande pour les services d’ingénierie-construction pourrait en souffrir. Une autre tendance de plus en plus répandue dans le monde qui peut également affecter le secteur est la promotion du développement durable et l’établissement de systèmes performants de gestion de l’environnement. Ces facteurs peuvent déboucher sur des contrats pour les firmes d’ingénierie-construction, particulièrement dans les pays en voie de développement, en leur permettant d’offrir une assistance technique et de gestion, des compétences spécialisées et autres outils nécessaires au plan local à la gestion efficace de l’environnement, au renforcement des institutions et à la croissance de la capacité.

Concurrence

L'ingénierie-construction est un secteur très concurrentiel au Canada. SNC-Lavalin est l'une des plus importantes firmes d'ingénierie-construction au Canada; elle est dans chaque domaine en concurrence avec une ou plusieurs autres firmes canadiennes ou internationales spécialisées dans le même domaine. Étant l'un des chefs de file canadiens, SNC-Lavalin dispose d'un avantage concurrentiel pour les contrats liés aux grands projets d'investissement. Au Canada, la concurrence porte sur le prix, sur le personnel qui sera affecté au projet, ainsi que sur l'expérience et la taille de la firme.

Dans les autres pays industrialisés, les travaux d'ingénierie-construction sont en majeure partie confiés à des firmes du pays. En conséquence, la concurrence internationale se déplace plutôt vers les projets situés dans des pays en voie de développement, à économie en émergence. Comptant parmi les plus importantes firmes d'ingénierie-construction du monde, SNC-Lavalin est en concurrence avec de grandes firmes d'ingénierie-construction de la plupart des pays industrialisés, et avec celles des pays en voie de développement pour ce qui est des projets de technologie de base. Sur ce marché, la concurrence porte principalement sur la réputation, les prix, la capacité de monter le dossier de financement du projet et, dans certains cas, sur la volonté de prendre une participation financière dans le projet.

Depuis que l'enseignement du génie s'est répandu et que l'expérience dans ce domaine s'est accrue dans les pays en voie de développement en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les républiques de l'ex-URSS, certaines firmes d'ingénierie de ces pays ont commencé à exporter leurs services, particulièrement pour ce qui est des technologies de base. Le principal avantage concurrentiel de ces firmes tient à une main-d'œuvre peu coûteuse. En conséquence, les firmes d'ingénierie-construction des pays industrialisés occidentaux font face à une concurrence accrue pour les contrats de construction d'immeubles, de facilités de transport, de barrages et d'ouvrages d'irrigation.

SNC-Lavalin a travaillé dans une centaine de pays et, en dépit de la concurrence accrue, continue à obtenir des contrats internationaux. Toujours en 1999, plus de la moitié du chiffre d'affaires de SNC-Lavalin était réalisé à l'étranger.

Les contrats sont attribués par appel d'offres ouvert, ou de gré à gré. SNC-Lavalin a travaillé également à plusieurs reprises pour certains clients. La concurrence est surtout centrée sur le rendement et la capacité de fournir les compétences en ingénierie, en planification et en gestion nécessaires pour mener à terme des projets complexes en respectant les délais et les budgets prévus.

La compétitivité de SNC-Lavalin repose sur sa facilité à travailler dans de nombreuses langues, la réputation de qualité de ses prestations, sa fiabilité quant aux approvisionnements, sa compétence en gestion de projets, l'ampleur de son implantation géographique et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies, ainsi que sur sa situation financière solide et sa capacité de monter et fournir le financement de ses projets, au moyen de son capital propre dans certains cas.

Stratégie d'affaires

La stratégie commerciale de SNC-Lavalin repose sur plusieurs éléments clés : le premier est sa présence étendue par le truchement d'un réseau mondial de bureaux dans une trentaine de pays; le deuxième est sa capacité croissante de financement de projets au moyen de montages financiers ainsi que par le recours à son capital propre; le troisième est que la Société est structurée et orientée sur le marché en fonction d'une gamme de produits et d'un secteur d'activité dans le but de devenir le chef de file du marché et de fournir une valeur ajoutée. Un autre facteur important est la présence d'un personnel multilingue et hautement qualifié, toujours capable de répondre aux besoins de ses clients et pleinement voué à la réussite de leurs projets.

Les acquisitions font partie intégrante de la stratégie de SNC-Lavalin en vue d'accroître la part du marché. La Société prévoit, si l'occasion se présente, que des acquisitions suivront, ainsi que l'établissement de coentreprises combinant les forces de la Société aux compétences techniques de firmes spécialisées qui sont actives dans les secteurs en émergence et des secteurs à croissance rapide ciblés par la Société, tels que les télécommunications, les produits pharmaceutiques, l'agroalimentaire et la gestion d'infrastructures. S'inscrivent aussi dans le plan stratégique visant à concevoir des montages financiers et à accroître les activités dans ces secteurs en émergence à croissance

rapide l'acquisition en 1999 d'une participation de 25 % dans Expertech, filiale de Bell Canada qui se spécialise dans la construction et l'installation de réseaux de télécommunications par fil, et la soumission gagnante de la concession de 99 ans en vue de financer et d'exploiter la partie existante de l'autoroute à péage 407 dans la région du Grand Toronto et pour concevoir, construire, posséder et exploiter le prolongement des tronçons est et ouest de cette autoroute, la première autoroute à péage du monde entièrement électronique et à accès ouverts.

Structure organisationnelle

La Société dispose d'un réseau de bureaux d'exploitation et de bureaux de marketing dans une trentaine de pays qui lui permettent de diriger les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses produits et services. Pour mieux accéder aux marchés étrangers et pour faciliter le financement des projets internationaux, SNC-Lavalin peut s'allier à des firmes possédant une technologie complémentaire à ses compétences ou à des firmes locales dominant ces marchés. Ces alliances permettent à SNC-Lavalin de partager les risques relatifs aux projets et lui donnent des possibilités d'investissement susceptibles de consolider ses points forts et ses ressources.

SNC Technologies inc.

SNC Technologies inc. (« **SNC TEC** ») demeure le fournisseur principal et préférentiel de munitions du ministère de la Défense nationale du Canada (le « **MDN** »). En 1994, ce statut de fournisseur préférentiel a été confirmé jusqu'à l'an 2006. Toutes les ventes au MDN sont négociées avec Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada (« **TPSGC** ») et sont conformes aux politiques et procédures standard de TPSGC relatives aux achats à prix négocié. TPSGC surveille le prix des munitions sur le marché international afin de s'assurer que ce qu'il paie est raisonnable et peut se prévaloir de vérifications pour s'assurer de la conformité à ses politiques.

Les ventes à l'exportation de produits militaires doivent obéir aux contrôles à l'exportation du gouvernement du Canada. Les ventes à l'étranger sont généralement négociées avec les gouvernements étrangers et adjugées en concurrence avec d'autres fournisseurs de munitions. Le MDN et TPSGC encouragent les ventes à l'étranger en raison des économies d'échelle qu'elles permettent et qui abaissent les frais fixes qui s'appliqueraient autrement à leurs contrats. Il n'existe pas d'autre fournisseur de munitions au Canada. Le MDN encourage les fournisseurs étrangers désireux de pénétrer le marché à traiter avec SNC TEC, son fournisseur préférentiel.

(i) Statut de fournisseur préférentiel

En vertu d'une convention signée avec le gouvernement canadien en 1994 (la « **convention de 1994** »), SNC TEC a été désignée, jusqu'au 8 mai 2006 (période qui peut être prorogée par le gouvernement du Canada), comme étant :

- le fournisseur canadien préférentiel, agissant à titre de source exclusive d'approvisionnement au Canada à l'égard d'une liste d'une centaine de produits dont a besoin le MDN et qui sont fabriqués au Canada par SNC TEC; et
- le centre canadien pour le maintien et le développement plus poussé d'une industrie de défense dans les installations de production existantes, ainsi que le centre nécessaire du savoir-faire technique, de la recherche et du développement, relatifs à la liste de produits, et autres produits de munitions contenant des explosifs qui peuvent être désignés par le ministre des Approvisionnements et Services du Canada.

La convention de 1994 ne donne aucune assurance quant au volume de munitions qui doit être fourni par SNC TEC d'ici le 8 mai 2006, ni ne garantit que les politiques générales d'achat, de prix et de profit du gouvernement du Canada ne changeront pas. La convention de 1994 comprend cependant certaines clauses de protection en cas de diminution importante des besoins du gouvernement relativement aux produits fournis par SNC TEC. La convention de 1994 prévoit aussi que SNC TEC peut demander une prorogation du statut de fournisseur préférentiel à compter du 8 mai 2004.

(ii) Restrictions imposées à SNC TEC

SNC TEC est soumise aux dispositions de la loi fédérale intitulée *Loi autorisant l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée* (la « **Loi** ») votée en 1986 au moment où la Société a acheté Les Arsenaux canadiens Limitée auprès du gouvernement du Canada. La Loi établit, entre autres, que les statuts de SNC TEC ou de son successeur doivent comprendre des dispositions imposant des restrictions quant à l'émission, au transfert et à la propriété d'actions afin d'éviter que des « non-Canadiens », selon la définition qui en est donnée dans la *Loi sur l'investissement Canada*, détiennent ou soient propriétaires véritables d'actions auxquelles se rattachent plus de 25 % des voix pouvant être exercées à l'élection des administrateurs de SNC TEC ou de son successeur. Les statuts de SNC TEC comportent de telles restrictions.

La Loi prévoit également, entre autres, que SNC TEC ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Approvisionnements et Services (i) demander sa prorogation dans un autre territoire, (ii) fusionner, (iii) vendre, louer ou échanger tout ou partie de ses biens, ou (iv) décider de son plein gré de sa liquidation ou dissolution.

3.3 EXAMEN DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

On trouvera un examen des principales activités de SNC-Lavalin pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999 sous la rubrique « Rapport d'exploitation » aux pages 6 à 15 du rapport annuel 1999 de la Société, de même que sous la rubrique « Analyse et commentaires de la direction – Produits chimiques et pétrole – Mines et métallurgie – Énergie – Infrastructures – Défense – Autres secteurs – Concession de l'Autoroute 407 », aux pages 20 à 23 du rapport annuel 1999 de la Société ainsi qu'à la note 16 « Informations sectorielles » afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999, aux pages 46 à 48 du rapport annuel 1999 de la Société, lesquelles sont intégrées au présent document par renvoi.

3.4 CARNET DE COMMANDES ET PERSPECTIVES

On trouvera une analyse des revenus provenant du carnet de commandes de SNC-Lavalin sous la rubrique « Analyse et commentaires de la direction – Carnet de commandes », aux pages 19 et 20 du rapport annuel 1999 de la Société, laquelle est intégrée au présent document par renvoi.

3.5 GESTION DES RISQUES

Les mandats de SNC-Lavalin sont rémunérés selon différentes formules, dont les contrats en régie, à honoraires forfaitaires ou proportionnels, à forfait global, à prix unitaire, et à prix ferme ou à plafond, ainsi que les ententes de concession. À l'heure actuelle, une partie importante des activités de SNC-Lavalin provient de contrats à honoraires forfaitaires et proportionnels. SNC-Lavalin a mis au point et utilise des systèmes de contrôle et de gestion perfectionnés pour minimiser la nature et la portée des risques financiers et juridiques de chacun de ces types d'entente contractuelle. Les projets à risques ou ceux qui vont au-delà des ressources financières de la Société sont écartés, à moins que cette dernière ne trouve des associés pour partager ces risques.

L'engagement soutenu de la Société à utiliser des pratiques rigoureuses de gestion du risque, lorsqu'elle souscrit et exécute des contrats, comprend la rédaction et la révision juridique rigoureuses des contrats, l'utilisation de contrôles serrés des coûts et de l'échéancier des projets, la revue régulière des prévisions quant à l'achèvement des projets, la mise en place d'arrangements à trésorerie positive pour les projets, la couverture contre les fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt, la souscription d'assurances suffisantes, l'obtention de garanties de tierces parties et l'implantation d'autres dispositions visant l'atténuation des risques. Le maintien d'assurances tous risques couvrant les divers aspects de son activité et de son exploitation est un élément important de sa politique de gestion du risque. La Société choisit, de temps à autre, de retenir une partie du risque pour les pertes qui pourraient survenir par l'application de pratiques d'autoassurance sélective et par la gestion professionnelle de ces rétentions en utilisant sa société d'assurances captive, The Equinox Indemnity Co. Ltd. (« **Equinox** »), assureur entièrement licencié constitué sous le régime des lois des Bermudes.

3.6 IMMOBILIER

La Société a son siège social au 455, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal; elle occupe 31 856 des 37 486 mètres carrés de cet immeuble, dont elle est propriétaire.

Les espaces de bureaux importants loués par la Société et ses filiales vont de 680 à 12 700 mètres carrés de surface au sol dans différentes villes au Canada, en Europe, en Asie et en Amérique du Sud. La Société et ses filiales louent également de plus petits espaces de bureaux aux fins de l'exploitation et des activités de marketing dans le monde.

SNC TEC a deux usines : une à Le Gardeur, au Québec, qui occupe 1 178 acres avec 85 500 mètres carrés de surface au sol et la seconde usine à Saint-Augustin, au Québec, qui occupe 15 acres avec 11 900 mètres carrés de surface au sol. SNC TEC possède également une propriété à Valcartier, au Québec, qui occupe 473 acres de terrain avec une surface au sol de 54 500 mètres carrés.

3.7 RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 1999, SNC-Lavalin comptait environ 6 600 employés. Le nombre d'employés du secteur de l'ingénierie-construction varie en fonction du volume d'affaires et du nombre de projets. Lorsqu'un grand projet tire à sa fin, il est normal qu'il y ait une certaine attrition, qui est par ailleurs compensée au fur et à mesure que la demande en personnel croît pour un autre grand projet.

3.8 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société a adopté une politique environnementale qui engage SNC-Lavalin et son personnel à intégrer la protection de l'environnement dans leurs activités, tant au Canada qu'à l'étranger.

SNC-Lavalin est assujettie aux législations et réglementations fédérales, provinciales et municipales en matière d'environnement, et plus particulièrement à celles régissant ses activités de fabrication. La Société est d'avis qu'elle respecte ces législations et ces réglementations à tous les égards importants. Leur respect peut toutefois entraîner dans le futur des dépenses supplémentaires en immobilisations. La Société prévoit que dans l'avenir prévisible, ces dépenses seront financées à même les liquidités provenant de son exploitation.

3.9 LITIGES

Il y a lieu de se reporter à la note 14 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999 aux pages 45 et 46 du rapport annuel 1999 de la Société, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 4

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

1. Informations financières consolidées pour la période de cinq exercices terminée le 31 décembre 1999.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1996</u>	<u>1995</u>
	(en millions de dollars, sauf les montants par action)				
Revenu	<u>1 270,8</u>	<u>1 507,5</u>	<u>1 412,9</u>	<u>1 361,8</u>	<u>1 029,3</u>
Bénéfice net (perte nette)					
Excluant l'Autoroute 407	49,6	45,6	40,2	37,0	31,3
Provenant de l'Autoroute 407	(13,3)	-	-	-	-
	<u>36,3</u>	<u>45,6</u>	<u>40,2</u>	<u>37,0</u>	<u>31,3</u>
Bénéfice par action en circulation ⁽¹⁾					
Excluant l'Autoroute 407	1,06	0,98	0,84	0,79	0,67
Provenant de l'Autoroute 407	(0,28)	-	-	-	-
	<u>0,78</u>	<u>0,98</u>	<u>0,84</u>	<u>0,79</u>	<u>0,67</u>
Bénéfice dilué par action					
Excluant l'Autoroute 407	1,01	0,93	0,80	0,76	0,65
Provenant de l'Autoroute 407	(0,26)	-	-	-	-
	<u>0,75</u>	<u>0,93</u>	<u>0,80</u>	<u>0,76</u>	<u>0,65</u>
Dividendes					
Montant	11,3	9,3	9,8	7,1	6,1
Par action ⁽¹⁾	0,24	0,20	0,20	0,15	0,13
Total de l'actif	1 843,4 ⁽³⁾	985,5	1 028,3	985,6	984,9
Total de la dette à long terme ⁽²⁾	843,8 ⁽³⁾	42,6	45,2	61,0	62,9

(1) En mai 1996, il y a eu fractionnement de trois actions pour une. Les montants par action de 1996 et 1995 ont été ajustés en conséquence.

(2) Inclut la tranche exigible à moins d'un an.

(3) L'actif total et les dettes à long terme consolidés au 31 décembre 1999 inclut la quote-part de la Société de l'actif total et des dettes à long terme (sans recours envers le crédit général de la Société) de l'Autoroute 407, totalisant respectivement 996,3 millions \$ et 802,3 millions \$.

Facteurs affectant la comparaison des données précédentes :

(i) **1995**

Afin de se conformer aux nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la Société a modifié sa méthode de comptabilisation des placements dans les coentreprises, passant de la méthode de la valeur de consolidation à la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette dernière, les états financiers consolidés présentent, ligne par ligne, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des coentreprises; alors que selon la méthode de la valeur de consolidation, les participations dans des coentreprises et la quote-part des profits provenant de celles-ci étaient présentées sur une ligne aux bilans consolidés et aux états consolidés des résultats. L'utilisation de l'une ou l'autre de ces méthodes n'a aucune incidence sur le bénéfice net, ni sur l'avoir des actionnaires de la Société. Les chiffres des exercices financiers précédents ont été redressés.

En août, la Corporation immobilière SNC-Lavalin, filiale en propriété exclusive et copropriétaire de 50 % de l'immeuble du siège social de la Société, en est devenue propriétaire à part entière. L'acquisition des 50 % restants a été conclue pour un montant de 35 millions \$.

La Société a mis en place un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « **programme 1995** ») en vue de racheter, pour annulation, sur le marché libre, entre le 16 mai 1995 et le 15 mai 1996, jusqu'à 4 324 437 de ses actions ordinaires. Au cours de 1995, 2 094 600 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme 1995, pour un montant total de 18 millions \$.

(ii) **1996**

La Société a acquis Kilborn Holdings Inc., importante entreprise d'ingénierie canadienne spécialisée en mines et métallurgie, qui lui a procuré 138,7 millions \$ de revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996. La Société a également acquis, en juin, Pingat Ingénierie S.A., firme d'ingénierie française.

En mai, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **programme 1996** ») en vue de racheter, pour annulation, sur le marché libre, entre le 16 mai 1996 et le 15 mai 1997, jusqu'à 4 213 815 de ses actions ordinaires en circulation. Au cours de 1996, 4 870 200 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme 1995 et du programme 1996, pour un montant total de 55,2 millions \$.

(iii) **1997**

En avril, la Société a acquis Pellemon inc., société d'ingénieurs-conseils de propriété canadienne spécialisée dans le secteur pharmaceutique ayant son siège social à Montréal.

En mars, la Société a réalisé une émission publique de 4,4 millions d'actions ordinaires pour un produit net de 70,9 millions \$.

En mai, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **programme 1997** ») en vue de racheter, pour annulation, sur le marché libre, entre le 16 mai 1997 et le 15 mai 1998, jusqu'à 4 645 500 actions ordinaires. Au cours de 1997, 1 829 000 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme 1996 et du programme 1997, pour un montant total de 26,5 millions \$.

En juin, la Société a cédé sa participation de 33 1/3 % dans Peel Resource Recovery Inc. pour une contrepartie en espèces de 4,5 millions \$, ce qui a entraîné un gain avant impôts de 1,9 million \$.

(iv) **1998**

En mai, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **programme 1998** ») en vue de racheter, pour annulation, sur le marché libre, entre le 19 mai 1998 et le 15 mai 1999, jusqu'à 4 496 730 actions ordinaires. Au cours de 1998, 3 661 760 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme 1997 et du programme 1998, pour un montant total de 40,3 millions \$.

En juin, la Société s'est départie de certains placements dans des centrales électriques, réalisant ainsi un gain avant impôts de 13,1 millions \$. Ce gain a été en partie contrebalancé par la radiation de 8,8 millions \$ relative au placement dans la centrale thermique Raiwind au Pakistan.

La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives aux impôts sur les bénéficiaires. Les états financiers consolidés de 1997 ont été redressés pour refléter cette modification de convention comptable. Il n'y a eu aucune incidence en 1997 sur l'état consolidé de l'avoir des actionnaires. L'incidence sur les états consolidés des résultats et de l'évolution de la situation financière de 1997 est négligeable. Le bilan consolidé de 1997 reflète une réduction du passif d'impôts futurs (13 035 000 \$), de l'écart d'acquisition (11 307 000 \$) et des immobilisations (1 728 000 \$).

La Société a adopté les nouvelles exigences de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives à la présentation des informations sectorielles. En conséquence, les chiffres correspondants ont été redressés afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant, laquelle inclut l'information par secteur d'activité du bénéfice d'exploitation et de la situation des soldes hors caisse du fonds de roulement.

(v) **1999**

En mars, la Société a acquis une participation en capitaux propres de 25 % dans Expertech Bâtitteur de réseaux inc. pour une contrepartie totale de 25 060 000 \$.

En mai, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **programme 1999** ») en vue de racheter, pour annulation, sur le marché libre, entre le 21 mai 1999 et le 20 mai 2000, jusqu'à 4 013 300 actions ordinaires. Au cours de 1999, 2 669 000 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme 1998 et du programme 1999, pour un montant total de 31,2 millions \$.

Toujours en mai, un consortium formé de SNC-Lavalin et la société espagnole Cintra Concesiones de Infraestructuras de Transporte, S.A., a investi dans l'Autoroute 407 par l'entremise d'une concession d'une durée de 99 ans accordée par le gouvernement de l'Ontario au prix de 3,1 milliards \$. Afin de financer l'acquisition, le consortium a conçu un programme de financement fondé sur l'émission d'obligations de premier rang. En 1999, un total de 2,15 milliards \$ en obligations a été émis afin de rembourser le crédit de relais de premier rang obtenu à la date de l'acquisition. Pour fins de comparaison et pour présenter l'impact financier de l'Autoroute 407, les états financiers consolidés de la Société montrent séparément les informations relatives à l'Autoroute 407.

La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard de la présentation de l'information sur les flux de trésorerie. En vertu des nouvelles recommandations, les quasi-espèces sont limitées aux placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. Les placements liquides à court terme dont les échéances initiales excèdent trois mois sont inclus dans les placements à court terme. L'information pour les exercices antérieurs a été retraitée afin d'être conforme aux nouvelles recommandations.

La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives aux avantages sociaux futurs comprenant les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi et complémentaires de retraite. Ainsi donc, les comptes consolidés au 1^{er} janvier 1999 reflètent un ajustement aux bénéfices non répartis de 5 725 000 \$ ainsi qu'une réduction du passif d'impôts futurs de 3 781 000 \$ et une augmentation des autres éléments de passif de 9 506 000 \$.

2. Informations financières consolidées pour les huit trimestres consécutifs terminés le 31 décembre 1999.

TRIMESTRE TERMINÉ LE

	31 mars 1999⁽¹⁾	30 juin 1999	30 sept. 1999	31 déc. 1999	Total
	(en millions de dollars, sauf les montants par action)				
Revenu	<u>314,6</u>	<u>301,0</u>	<u>315,7</u>	<u>339,5</u>	<u>1 270,8</u>
Bénéfice net (perte nette)					
Excluant l'Autoroute 407	10,5	14,6	13,0	11,5	49,6
Provenant de l'Autoroute 407	-	(4,8)	0,6	(9,1)	(13,3)
	<u>10,5</u>	<u>9,8</u>	<u>13,6</u>	<u>2,4</u>	<u>36,3</u>
Bénéfice par action en circulation					
Excluant l'Autoroute 407	0,24	0,31	0,27	0,24	1,06
Provenant de l'Autoroute 407	-	(0,10)	0,01	(0,19)	(0,28)
	<u>0,24</u>	<u>0,21</u>	<u>0,28</u>	<u>0,05</u>	<u>0,78</u>

(1) Il n'y a pas de données pour ce trimestre à l'égard de l'Autoroute 407, cette dernière ayant été acquise le 5 mai 1999.

TRIMESTRE TERMINÉ LE

	31 mars 1998	30 juin 1998	30 sept. 1998	31 déc. 1998	Total
	(en millions de dollars, sauf les montants par action)				
Revenu	<u>372,4</u>	<u>373,9</u>	<u>398,1</u>	<u>363,1</u>	<u>1 507,5</u>
Bénéfice net (perte nette)					
Excluant l'Autoroute 407	9,5	13,6	11,8	10,7	45,6
Provenant de l'Autoroute 407	-	-	-	-	-
	<u>9,5</u>	<u>13,6</u>	<u>11,8</u>	<u>10,7</u>	<u>45,6</u>
Bénéfice par action en circulation					
Excluant l'Autoroute 407	0,20	0,29	0,25	0,24	0,98
Provenant de l'Autoroute 407	-	-	-	-	-
	<u>0,20</u>	<u>0,29</u>	<u>0,25</u>	<u>0,24</u>	<u>0,98</u>

3. Politique de dividendes

Depuis qu'elle est devenue ouverte, en 1986, la Société a versé des dividendes trimestriels sur ses actions, sauf du troisième trimestre de 1988 au troisième trimestre de 1989 inclusivement. Un dividende de 0,07 \$ par action a de nouveau été déclaré au quatrième trimestre de 1989. Par la suite, le dividende trimestriel a fluctué jusqu'en 1994, année où il a été augmenté à deux reprises, passant de 0,05 \$ au dernier trimestre de 1993 à 0,07 \$ au premier trimestre de 1994, puis à 0,09 \$ au troisième trimestre de 1994, à 0,10 \$ au premier trimestre de 1995, puis à 0,11 \$ pour le dernier trimestre. Suite au fractionnement d'actions à raison de trois pour une le 8 mai 1996, le dividende est passé à 0,04 \$ pour les deuxième et troisième trimestres de 1996 et à 0,05 \$ pour le dernier trimestre de 1996, les quatre trimestres de 1997 et les trois premiers trimestres de 1998. Le dividende a été augmenté à 0,06 \$ par action pour le dernier trimestre de 1998 et les trois premiers trimestres de 1999; en mars 2000 un dividende de 0,06 \$ par action a aussi été déclaré pour le dernier trimestre de 1999.

RUBRIQUE 5

ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

On trouvera une analyse et des commentaires de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 1999 et 1998 sous la rubrique « Analyse et commentaires de la direction », aux pages 16 à 25 du rapport annuel 1999 de la Société, laquelle est intégrée au présent document par renvoi.

RUBRIQUE 6

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

RUBRIQUE 7

ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les tableaux ci-dessous indiquent le nom des administrateurs et des dirigeants de la Société et leur municipalité de résidence :

Administrateurs de la Société

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Jacqueline L. Boutet, C.M. ^{1) 3)} Montréal (Québec)	Présidente Jacqueline L. Boutet inc. Montréal (Québec)	1990
Angus A. Bruneau, O.C., Ph. D. ¹⁾ Saint-Jean (Terre-Neuve)	Président du conseil Fortis Inc. Saint-Jean (Terre-Neuve)	1991
Jacques A. Drouin ²⁾ Londres, Angleterre	Chef de la direction canadienne Lazard Brothers & Co. Ltd. Londres, Angleterre	1993
Christopher Hampson, C.E.B. ¹⁾ Londres, Angleterre	Président du conseil RMC Group PLC Londres, Angleterre	1993
Jacques Lamarre ³⁾ Montréal (Québec)	Président et chef de la direction Groupe SNC-Lavalin inc. Montréal (Québec)	1996
Allan F. Leach ¹⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur d'entreprises Toronto (Ontario)	1999
Pierre H. Lessard ²⁾ Montréal (Québec)	Président et chef de la direction Métro inc. Montréal (Québec)	1998
Edythe A. Parkinson-Marcoux ¹⁾ Canmore (Alberta)	Présidente et chef de la direction Ensyn Energy Corp. Calgary (Alberta)	1998
Guy Saint-Pierre, O.C. ^{2) 3)} Montréal (Québec)	Président du conseil Groupe SNC-Lavalin inc. Montréal (Québec)	1987
Hugh D. Segal ²⁾ Kingston (Ontario)	Président et chef de la direction Institut de recherches en politique publique Montréal (Québec)	1999
Lawrence N. Stevenson Toronto (Ontario)	Président du conseil et chef de la direction Chapters Online Inc. Toronto (Ontario)	1999

Administrateurs de la Société

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Neil Webber, Ph. D. ²⁾ Calgary (Alberta)	Président Neil Webber Consulting Ltd. Calgary (Alberta)	1990
Peter N.T. Widdrington ²⁾ London (Ontario)	Président du conseil Laidlaw Inc. London (Ontario)	1990

- 1) Membre du comité de vérification
- 2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- 3) Membre du comité d'approbation de soumissions et d'investissements

Toutes les personnes dont le nom figure ci-dessus ont occupé leurs fonctions actuelles ou d'autres postes de direction au sein de la même société ou d'une société ou d'un organisme associé au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Jacques A. Drouin qui était chef de la direction canadienne chez J. Henry Schroder & Co. Limited jusqu'en avril 2000, M. Allan F. Leach qui était de 1995 jusqu'à 1999, ministre des Affaires municipales pour le gouvernement de la province de l'Ontario et M. Hugh D. Segal qui, depuis 1993, occupe le poste de Senior Fellow (School of Policy Studies) et professeur adjoint, Public Policy (School of Business) à l'Université Queen's. Le mandat de chaque administrateur expire à l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne se libère suite à son décès, sa destitution ou pour une autre raison.

Au 31 mars 2000, les administrateurs de la Société détenaient, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 1,49 % des actions ordinaires de la Société.

Dirigeants qui ne sont pas également administrateurs de la Société

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste principal</u>
Taro Alepian Montréal (Québec)	Vice-président directeur
Pierre Anctil Montréal (Québec)	Vice-président principal et directeur général, Équité
Jean-Marc Arbaud Outremont (Québec)	Vice-président et directeur général, Agroalimentaire et Agriculture
John Barter Laval (Québec)	Vice-président principal et directeur général, division Aluminium
Jean Beaudoin Calixa-Lavallée (Québec)	Vice-président et directeur général, division Pharmaceutique et biotechnologie
Sami Bébawi Outremont (Québec)	Vice-président directeur
Christiane Bergevin Saint-Louis de Gonzague (Québec)	Vice-présidente principale et directrice générale, Capital
Wayne K. Boyd Scarborough (Ontario)	Vice-président principal et directeur général, Mines et métallurgie

**Dirigeants qui ne sont pas également
administrateurs de la Société**

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste principal</u>
Marylynne Campbell Montréal (Québec)	Vice-présidente principale, Ressources humaines
Marc Capelle Bruxelles, Belgique	Vice-président principal et directeur général, Belgique
Dale Christensen Calgary (Alberta)	Vice-président principal et directeur général, Produits chimiques et pétrole
Paul Dufresne Montréal (Québec)	Vice-président principal et directeur général, division Énergie, Montréal
Pierre Duhaime Montréal (Québec)	Vice-président principal et directeur général, division Industriel, Québec
Simon Gamsa Westmount (Québec)	Vice-président et directeur général, division Services aux projets
Maher Hanna Saint-Lambert (Québec)	Vice-président principal et directeur général, Systèmes de protection des incendies
Lance S. Howard Saint-Lambert (Québec)	Vice-président principal et directeur général, Développement énergétique
Michael Ioffredi Montréal (Québec)	Vice-président et contrôleur
Krish Krishnamoorthy Calgary (Alberta)	Vice-président directeur
Hubert Lafortune Montréal (Québec)	Directeur, Vérification interne
Philippe Lamarre Montréal (Québec)	Vice-président principal et directeur général, Développement et gestion d'infrastructures
Gilles Laramée Saint-Bruno (Québec)	Vice-président directeur, Finances
Yves Laverdière Montréal (Québec)	Secrétaire
Robert Leboeuf Île-des-Sœurs (Québec)	Vice-président directeur
Normand Morin Outremont (Québec)	Vice-président directeur
Roger Nichol Scarborough (Ontario)	Vice-président directeur
Michael C. Novak Westmount (Québec)	Vice-président directeur

**Dirigeants qui ne sont pas également
administrateurs de la Société**

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste principal</u>
Jean-Claude Pingat Reims, France	Vice-président principal et directeur général, France
Yves Toupin Lafontaine (Québec)	Vice-président principal et trésorier
Robert Tribe Matsqui (Colombie-Britannique)	Vice-président directeur
Klaus Triendl Pointe-Claire (Québec)	Vice-président directeur
Albert Williams Saint-Jean (Terre-Neuve)	Vice-président principal et directeur général, Terre-Neuve et Labrador

Toutes les personnes dont le nom figure ci-dessus ont occupé leurs fonctions actuelles ou un autre poste de direction au sein de la Société ou d'une société associée au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Sami Bébawi qui était président de Géracon jusqu'à décembre 1998.

Au 31 mars 2000, les administrateurs et les dirigeants de la Société détenaient en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle sur 3,02 % des actions ordinaires de la Société.

RUBRIQUE 8

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement sous le régime d'un prospectus simplifié, ou qu'un prospectus simplifié provisoire a été déposé relativement à un placement de ses titres, les documents suivants peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétaire du Groupe SNC-Lavalin inc., bureau 1500, 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3 :

- (i) la notice annuelle de la Société, avec un exemplaire de tout document, ou les extraits pertinents de tout document, intégré par renvoi dans la notice annuelle;
- (ii) les états financiers comparatifs de la Société relativement à l'exercice financier complet le plus récent, avec le rapport des vérificateurs l'accompagnant, et les états financiers intermédiaires de la Société qui sont postérieurs aux états financiers relatifs à l'exercice financier complet le plus récent;
- (iii) la circulaire d'information de la Société ayant trait à l'assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle a eu lieu l'élection des administrateurs, ou tout dépôt annuel préparé au lieu de la circulaire d'information, le cas échéant; et
- (iv) tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié et non exigé en vertu de (i) à (iii) ci-dessus.

À tout autre moment, on peut sur simple demande au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-dessus, obtenir un exemplaire des documents dont il est fait état de (i) à (iii); la Société peut toutefois exiger le paiement d'une somme raisonnable si la demande est faite par une personne qui ne détient pas de titres de la Société.

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et les dettes des hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres et d'options d'achat de titres, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Société en date du 17 mars 2000 (« **circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2000** »), qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 4 mai 2000.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter aux pages 26 à 48 du rapport annuel 1999 de la Société.

Des exemplaires de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2000 et du rapport annuel 1999 sont disponibles sur demande auprès du secrétaire du Groupe SNC-Lavalin inc., bureau 1500, 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.

